

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit le quatre Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Marie Madeleine Prévost à M. Lucien Monnerie
Mme Marie France Guillemot à Mme Marylise Foidart
Mme Sonia Caroff à Mme Anne Maud Goujon
Mme Michèle David à Mme Laure Detrez

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	28 Novembre 2018
Date de l'affichage	28 Novembre 2018
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2018-103 Autorisation de crédits d'investissements sur 2019

Rapporteur : AM.GOUJON

À compter du 1er Janvier 2019, et jusqu'au vote du Budget Primitif 2019, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif 2019, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement prévues en 2018. Les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget primitif au moment de son adoption.

Cette délibération budgétaire spéciale peut concerner jusqu'au quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice précédent.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits concernés.

Il est proposé de recourir à cette procédure et d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite, du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2018, soit :

Au budget commune : 1 695 759,55 € dans les limites suivantes:

Affectation des crédits		Montant
Chap/20	Immobilisations incorporelles	40 476,50 €
c/202	Frais d'étude document urbanisme	7 775,00 €
c/2031	Frais d'étude	15 921,50 €
c/2051	Concessions et droits similaires	16 780,00 €
Chap/204	Subventions d'équipement versées	90 500,00 €
c/20421	Subventions d'équipement de droit privé	500,00 €
c/2046	Attribution de compensation d'investissement	27 500,00 €
c/2041512	Bâtiments et installations	62 500,00 €
Chap/21	Immobilisations corporelles	344 012,38 €
c/2111	Terrains nus	7 500,00 €
c/2128	Autres agencements et aménagements	12 750,00 €
c/21312	Bâtiments publics - bâtiments scolaires	10 150,00 €
c/21316	Equipements de cimetière	21 908,60 €
c/21318	Bâtiments publics - autres	60 537,87 €
C/2151	Réseaux de voirie	87 781,87 €
c/2152	Installations de voirie	21 845,96 €
c/21534	Réseaux d'électrification	15 000,00 €
c/21538	Réseaux divers	31 715,71 €
c/2182	Matériel de transport	12 500,00 €
c/2183	Matériel de bureau et informatique	30 797,38 €
c/2184	Mobilier	7 222,50 €
c/2188	Autres immobilisations corporelles	24 302,49 €
Chap/23	Immobilisations en cours	1 220 770,67 €
c/2312	Agencements et aménagements de terrains	37 500,00 €
c/2313	Immobilisations en cours	1 022 238,74
c/2315	Immobilisations en cours, installations techniques	161 031,93

De plus, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au compte 16449 : Opération afférente à option de tirage, car le remboursement du capital de ce contrat intervient avant le vote du budget primitif 2019 :

c/ 16	Emprunts et dettes assimilés	
16449	Opération afférente à option de tirage	329 880,00 €

Ces crédits seront intégrés au budget 2019, lors du vote en mars prochain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 15 novembre 2018,

AUTORISE le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite, du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice 2018, soit : 1 695 759,55 €

AUTORISE Le Maire à prévoir les crédits nécessaires au compte 16449

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Décembre 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

